

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

Date d'envoi de la convocation : 05/04/2018

Nombre de membres : 221

Secrétaire de séance : **Luc DUFOUR**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 Avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, BELLAMY Robert suppléant de AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, Gilbert LEBUNETEL suppléant d'ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à 19h50), BARBEY Hubert, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CASTELAIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, CHARDOT Jean-Pierre (à partir de 17h45), CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain (à partir de 18h10), CUNY Daniel, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien (à partir de 17h30), FAUCHON Patrick (à partir de 17h45), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, AUBERT Daniel suppléant de GANCEL Daniel, Daniel BELLAMY suppléant de GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDARD Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSSELIN Albert, GOSSSELIN-FLEURY Geneviève (jusqu'à 19h50), GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, HAIZE Marie-Joséphine, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent (jusqu'à 19h57), HEBERT Dominique (à partir de 17h35), GIROUX Bernard suppléant d'HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel (jusqu'à 18h45), CATELAIN Pierre suppléant d'HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à 19h40), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean (jusqu'à 19h37), LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LE BRUN Bernadette, OLIVIER Patrice suppléant de LE CANOIS Francis, LEMONNIER Florence (à partir de 17h25), LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul (à partir de 18h07), LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEJAMTEL Ralph, LEVENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LÉMYRE Jean-Pierre, LÉONARD Christine, LÉPETIT Jacques, LÉPETIT Jean, LÉPETIT Louisette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBÉC Frédéric (à partir de 17h30), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelynne, LEFEVRE Sylvie suppléante de MOUCHEL Jean-Marie (à partir de 17 h 50), NICOLAÏ Michel, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h04), ROUSSEAU Roger, ROUSVOAL Camille, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 17h50), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène (à partir de 18h), VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno.

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à Dominique HEBERT (à partir de 17h35, à l'arrivée de M.HEBERT)
BAUDIN Philippe à Arnaud CATHERINE
BURNOUF Hervé à Claudine SOURISSE
CAPELLE Jacques à Jacques VIGER
CATHERINE Christian à Régine BESUELLE
CAUVIN Bernard à Martine GRUNEWALD
CAUVIN Joseph à Martial MAIGNANT
CROIZER Alain à Jacques COQUELIN (jusqu'à 18h10)
DELAUNAY Sylvie à Gilbert LEPOITTEVIN
FEUARDANT Marc à Jean-Luc PELLERIN
GODEFROY Annick à Isabelle MARIVAUX
GOSSELIN-FLEURY Geneviève à Benoît ARRIVE (à partir de 19h50)
GOREMAN Paul à Hervé FEUILLY
GUERIN Alain à Elisabeth BURNOUF
HOULLEGATTE Jean-Michel à Christiane HUBERT (à partir de 18h45)
JOUAUX Joël à Jacky MARIE (à partir de 19h40)
JOURDAIN Patrick à Gérard CHEVEREAU
LEBEL Didier à Jean-Pierre CHARDOT (à partir de 17h45, à l'arrivée de Monsieur CHARDOT)
LEFAIX-VERON Odile à LAINE Sylvie
LEGOUPIL Jean-Claude à Philippe ANNE
LERECULEY Daniel à Jean LAGARDE (jusqu'à 19h37, au départ de M.LAGARDE)
LOUISET Michel à Guylaine GODIN
MARTIN Yvonne à Jean HAMELIN
ONFROY Jacques à Hervé FONTAINE
REBOURS Sébastien à Pierre MESNIL
REVERT Sandrine à Guy LECHEVALIER
RODRIGUEZ Fabrice à Anne-Marie GOLSE (jusqu'à 18h04)
ROUSSEL Pascal à Cyril BOURDON
ROUXEL André à Nelly SEBIRE
THEVENY Marianne à Marie-Claude GESNOUIN (à partir de 17h40)
TISON Franck à Sébastien FAGNEN (à partir de 17h30, à l'arrivée de M.FAGNEN)
VARENNE Valérie à Richard DELESTRE
VIGNET Hubert à Louis POUTAS
VIVIER Nicolas à Florence LEMONNYER (à partir de 17h25, à l'arrivée de Mme LEMONNYER).

Excusés :

BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BROQUET Patrick, BUTTET Guy, COLLAS Hubert, DUBOST Michel, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOE Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LAUNOY Claudie, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEFRANC Bertrand, LEMARÉCHAL Michel, POIDEVIN Hugo, TARDIF Thierry.

Délibération n° 2018-050

OBJET : Porté à connaissance - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2017

Exposé

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule : « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants ».

L'article D.2311-15 de ce même code indique que : « Le rapport prévu à l'article L.2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la

collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire ».

Le rapport est construit en s'inspirant des trames proposées par la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Le rapport est une présentation de la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération La Cotentin issue de la compilation des évaluations, documents et bilans en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2017. Ce rapport présenté obligatoirement avant le vote du budget, ne donne pas lieu à débat.

Ce premier rapport de l'agglomération fera l'objet d'améliorations continues.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Le conseil communautaire prend connaissance du rapport.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 02/05/18
et publication ou notification
du : 20/04/18



LE PRESIDENT.

Jean-Louis VALENTIN



leCotentin

RAPPORT • EDITION 2018

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 02/05/18
et publication ou notification
du : 2/06/18

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

ANNÉE 2017

SOMMAIRE

04

L'ACTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

- 1 • La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère 06
- 2 • La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 07
- 3 • La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations 09
- 4 • L'épanouissement de tous 16
- 5 • La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsables 21
- 6 • L'organisation et la participation des acteurs aux actions publiques 26

29

L'ACTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN EN INTERNE

- 1 • L'organisation et la participation transversale de la gestion 29
- 2 • Les valeurs et les comportements dans la gestion des ressources humaines 31
- 3 • La gestion des finances publiques 33
- 4 • La gestion durable du patrimoine 34
- 5 • La commande publique responsable 35
- 6 • La certification, l'évaluation et l'amélioration continue 37

I PRÉAMBULE

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

"Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation, en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité; les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants".

L'article D. 2311-15 de ce même code indique que :

"Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- › le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- › le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes..."

La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011), précise le contenu du rapport :

"Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50.000 habitants pourront s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent par ailleurs pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable".

Le code de l'environnement précise à l'article L. 110-1 que l'objectif de développement durable, est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1 › La lutte contre le changement climatique (et protection de l'atmosphère) ;
- 2 › La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3 › La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4 › L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5 › La transition vers une économie circulaire.

La présentation du processus d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du "Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux" suivants :

- › la participation des acteurs,
- › l'organisation du pilotage,
- › la transversalité de l'approche,
- › le dispositif d'évaluation partagé,
- › le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

1 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1 - Le lancement du plan climat air énergie territorial

La communauté d'agglomération Le Cotentin a engagé son plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Une consultation a permis de retenir le groupement ALGOE SA et BG Ingénieurs Conseils SAS comme assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

L'élaboration du PCAET est un des lots d'un marché commun, relatif à l'élaboration de plusieurs documents de planification et de programmation interdépendants d'ici la fin de l'année 2019 que sont : le programme local de l'habitat (PLH), le plan de déplacement du Cotentin (PDC), le plan climat air énergie territorial (PCAET). En complément, la communauté d'agglomération lance l'élaboration de ses 7 PLUI infra-communautaires et participe à la révision du SCOT porté par le syndicat mixte du SCOT du pays du Cotentin.

Le Cotentin a informé des modalités d'élaboration et de concertation du PCAET les acteurs suivants :

- » le président du conseil départemental ;
- » le président du conseil régional ;
- » les maires des communes concernées ;
- » les représentants des bailleurs ;
- » le président du SCOT ;

» les présidents des organismes consulaires (CCI, CA et CM) ;

» les opérateurs de la distribution de l'énergie : ENEDIS, GRDF, la commune de Cherbourg-en-Cotentin, autorité organisatrice de l'énergie (AOE) pour le gaz, l'électricité et les réseaux de chaleur), la commune de Valognes (AOE gaz, électricité), le SDEM 50 (AOE électricité hors CEC et Valognes).

Les 4 grandes étapes de la réalisation du PCAET seront :

- » le diagnostic territorial partagé et du profil climat air énergie ;
- » les orientations stratégiques ;
- » le programme d'action ;
- » l'évaluation environnementale.

2 - La poursuite des actions des plans climat énergie territorial engagés sur le territoire

Sur le territoire de la communauté d'agglomération Le Cotentin existaient 3 plans climat énergie territorial. Ces plans ont continué à être mis en œuvre en 2017. Certaines actions pourront venir nourrir le futur plan climat air énergie territorial du Cotentin.

Le plan climat énergie territorial de Cherbourg-en-Cotentin

En 2014, la communauté urbaine adopte son plan climat énergie territorial (PCET). Depuis le 1er janvier 2016, Cherbourg-en-Cotentin n'a plus l'obligation de réaliser un plan climat, celle-ci incombant à l'agglomération.

Le plan climat énergie territorial du pays du Cotentin

En 2009, le syndicat mixte du Cotentin, structure porteuse du pays du Cotentin, a répondu à l'appel à projet régional "plan climat territorial à destination des pays" pour le compte de ses EPCI membres. La communauté urbaine de Cherbourg et le parc naturel des marais du Cotentin et du Bessin étaient tous deux engagés dans une démarche énergie-climat. Le syndicat mixte a accompagné l'ensemble des communautés de communes rurales du Cotentin afin :

- > d'assurer une cohérence et une lisibilité de leurs actions à l'échelle du pays ;
- > de faire bénéficier de cette stratégie énergie-climat les neuf communautés de communes rurales, qui n'étaient pas sur la communauté urbaine ou du parc naturel. Chaque structure était associée à la construction et à la gouvernance des PCET des autres structures.

Le plan climat énergie territorial du parc naturel des marais du Cotentin et du Bessin

La spécificité des parcs naturels régionaux est de mettre en oeuvre sur leurs territoires un projet ambitieux de développement durable. La charte du parc naturel des marais du Cotentin et du Bessin 2010-2022 s'inscrit dans une démarche d'Agenda 21. Pour y concourir, le parc s'est notamment engagé dans un plan climat : "Un enjeu de développement local, un plan pour que chacun s'engage".

3 • Une action pour des modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre à l'attention des entreprises

L'opération visant à inciter et soutenir les diagnostics énergétiques des entreprises du pays du Cotentin avec l'aide de la chambre de commerce et d'industrie du Cotentin, la région et l'Ademe arrive à son terme. Les dossiers déposés sont instruits. L'action ne sera pas reconduite, la région et l'ADEME arrêtant leurs financements. L'opération similaire engagée sur Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre du plan climat-énergie territorial est également en cours de finalisation. Par ailleurs, le pôle de proximité de Douve Divette dans le cadre du déploiement des nouvelles zones d'activités Café Cochon et Le Coignet, encourage les entreprises à la mise en oeuvre des normes bâtiment basse consommation (BBC) pour la construction de leurs nouveaux bâtiments.

Entreprises industrielles

Opération énergie -20%

Réduire votre facture énergétique, c'est accroître votre compétitivité

Avec le soutien technique et financier de

4 • Un étalement urbain maîtrisé

La communauté d'agglomération participe à la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) porté par le syndicat mixte du SCOT du pays du Cotentin dont les objectifs sont notamment de maîtriser la consommation de l'espace agricole et préserver les espaces naturels remarquables. La communauté d'agglomération a intégré ces objectifs dans l'élaboration des PLU intercommunaires de son territoire. La démarche a vocation à répondre aux besoins de développement du territoire tout en limitant l'étalement urbain.

5 • Des transports moins émetteurs de gaz à effet de serre

La communauté d'agglomération Le Cotentin a engagé une réflexion autour de la flotte des véhicules du réseau Zéphir visant à réduire les émissions. Quatre bus Citaro de norme Euro VI ont été réceptionnés en juillet 2017.



Le Cotentin accompagné de son prestataire Keolis Cherbourg, a réalisé des tests de bus hybrides prêtés par différents constructeurs.



4 bus hybrides ont été commandés, cette opération bénéficiant du soutien des fonds 'Territoire à énergie positive pour la croissance verte'.

La réalisation du plan de déplacements du Cotentin

Le schéma de cohérence territoriale du pays du Cotentin (SCOT) et Cherbourg-en-Cotentin ont réalisé une enquête déplacements ville moyenne (EDVM) en vue de la réalisation d'un plan de déplacement. La communauté d'agglomération Le Cotentin a depuis repris cette démarche.

Une consultation a permis de retenir le groupement conjoint composé d'ITEM Etudes & Conseil, EVEN Conseil et AIRF PUBLIQUE pour la réalisation du plan de déplacement du Cotentin (PDC), dans le cadre d'un marché commun relatif à l'élaboration de plusieurs documents de planification et de programmation. Sur le pôle de proximité de Douve Divette, zone à fort trafic routier pour les déplacements professionnels vers la centrale nucléaire de Flamanville, plusieurs aires de covoiturage sont installées afin de limiter le nombre de véhicules en circulation. Sur les communes de Nousville, Sideville, Martinvast et Couville, ces 2 dernières aires sont équipées de bornes de recharge électrique.

2 LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

1 • La politique de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages

Les programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau

Le territoire du Cotentin est parcouru par un réseau dense de cours d'eau de plus de 1 500 km. Il est couvert dans sa quasi-totalité par des programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau, principalement pilotés par la communauté d'agglomération Le Cotentin, à des niveaux d'avancement différents. Ces programmes consistent à maintenir les cours d'eau dans leurs profils d'équilibre, à permettre l'écoulement naturel des eaux et à contribuer à leur bon état écologique : entretien de la végétation, enlèvement d'embâcle, aménagement ou arasement d'ouvrages, pose de clôtures et d'abreuvoirs. L'état d'avancement des programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau menés est le suivant :

- > bassins versants des Pieux : réalisation d'un diagnostic des cours d'eau en 2017 ;
- > bassins versants de la Hague : lancement d'une étude de diagnostic ;
- > bassins versants de la Côte des Isles : 7ème année du programme (2010-2018) ;
- > bassins versants de la Saire : lancement du programme de restauration (2017-2022) ;
- > bassins versants de la Sinope : 6ème année du programme (2011-2021) ;
- > bassins versants du Merderet : élaboration des documents préparatoires à la consultation d'entreprise pour réaliser une étude de diagnostic des cours d'eau ;
- > bassins de la Divette et du Trottebec : recrutement d'une technicienne GEMAPI pour mettre à jour le diagnostic réalisé en 2020.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes

La communauté d'agglomération, par conventionnement avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Manche (FDGDON 50), mène des actions de lutte contre les rongeurs aquatiques que sont les ragondins et les rats musqués, sur les pôles de proximité suivants : Les Pieux, Côte des Isles, Cœur en Cotentin, La Saire, Saint-Pierre-Eglise, Val de Saire et région de Montebourg. La FDGDON élabore annuellement un programme de piégeage qui s'appuie sur un réseau de piègeurs par commune.

Elle leur met à disposition des pièges, des équipements de protection individuelle et organise la collecte et l'équarrissage des cadavres.

Le pôle de proximité de la Côte des Isles a engagé, en partenariat avec le syndicat mixte d'équipement du littoral et le conservatoire régional des espaces naturels de Basse Normandie, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes aquatiques, avec l'arrachage de la balsamine de l'Himalaya. Des opérations de communication sont menées en direction des habitants.

La protection des espèces

Le pôle de proximité de la Côte des Isles réalise une étude annuelle de suivi des populations d'amphibiens sur le site du golf de la Côte des Isles (année 7) avec un suivi spécifique sur le triton crêté et la fonctionnalité des habitats. L'étude est confiée au centre permanent d'initiative à l'environnement du Cotentin (CPIE).

Le flyer "préservons notre littoral" créé par le CPIE a été adapté à la communauté d'agglomération du Cotentin, imprimé et distribué dans les offices de tourisme, points info, mairies et dans les accueils des bâtiments administratifs et techniques.



Préservons notre littoral



Le nettoyage des plages

Le pôle de proximité de la Côte des Isles organise annuellement la collecte des macrodéchets sur le linéaire côtier de Baubigny à Dérneville. Les tonnages collectés sont de l'ordre de 25 tonnes. Le nettoyage des plages est également abordé dans la partie insertion de la commande publique et éducation à l'environnement.

2 • La lutte contre la pollution des milieux

La mise aux normes des installations sanitaires

L'ensemble des pôles de proximité, sauf Les Pieux, contrôle les rejets des particuliers. Pour lutter contre les pollutions diffuses, et les eaux pluviales parasites, une politique est menée depuis plusieurs années pour aider financièrement les ménages dans les travaux de mises en conformité de leurs installations sanitaires. Par ailleurs, le pôle de proximité de Douve Divette a instruit 26 dossiers de travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs, réalisés par des particuliers, financés partiellement par l'agence de l'eau pour les travaux.

3 LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS

1 • L'accessibilité du réseau bus

La mise aux normes des quais bus

Entamée en 2009, la mise aux normes des quais bus aux personnes à mobilité réduite (PMR) s'est poursuivie en 2017, avec 22 quais programmés à la mise aux normes d'accessibilité. Ces opérations permettent au plus grand nombre d'avoir accès aux services de transport public. De façon concomitante, le service Itineo Access réservé aux personnes à mobilité réduite est toujours opérationnel en 2017.

Une nouvelle billettique

Du fait de l'obsolescence du système billettique actuel, une nouvelle billettique est actuellement en cours de déploiement. Un nouvel équipement sera déployé dans les bus, à l'agence commerciale, chez les dépositaires et au dépôt. La billettique déployée sera de type sans contact avec validation systématique à bord. Un distributeur automatique de titre est également installé.



Le projet permettra également l'intermodalité avec d'autres réseaux normands, grâce au dispositif Atoumod. L'objectif de la billettique est de :

- fluidifier l'entrée à bord des bus ;
- faciliter l'achat des titres avec une variété des canaux de distribution et le développement du post-paiement ;
- avoir des données de fréquentation précises pour adapter au mieux le réseau.

Concertation sur le bus nouvelle génération (BNG)

La modernisation des 2 grandes lignes, ligne littorale de 13km et ligne sud de 6km avait été retenue en 2014 dans le cadre du 3ème appel à projet du Grenelle de l'environnement. Ce projet, porté initialement par la communauté urbaine de Cherbourg, est passé suite à l'évolution du paysage institutionnel, de la ville de Cherbourg-en-Cotentin à l'agglomération Le Cotentin.

Le bus nouvelle génération (BNG) vise à optimiser la qualité globale de fonctionnement du réseau par une meilleure régularité, un accroissement de la fréquence et de l'amplitude horaire des lignes, une amélioration du confort aux arrêts et à bord, et doit également répondre, de façon optimale, aux besoins exprimés de la population en matière de déplacements urbains, en vue de concourir à améliorer la qualité du réseau urbain.

Une consultation qui durera une dizaine de mois a été engagée par l'agglomération aux côtés de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Une 1^{ère} réunion de concertation a réuni une vingtaine de participants représentant l'ensemble des personnes concernées par la mise en place du projet, des commerçants du centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin, des grands donneurs d'ordre installés à proximité, des usagers, des associations,...

2 - Soutien aux dispositifs d'insertion

Le soutien à la Maison de l'emploi et de la formation du Cotentin

Le pôle de proximité de la Côte des Isles apporte un soutien à la MEF, notamment au travers des permanences de la mission locale en pôle de proximité.

3 - Les politiques au profit d'une offre de logements abordables, diversifiée et de qualité

La réalisation du programme local de l'habitat

La compétence équilibre social de l'habitat doit faire l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire en matière d'habitat.

Une consultation a permis de retenir le centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT) pour la réalisation du programme local de l'habitat (PLH), dans le cadre d'un marché commun relatif à l'élaboration de plusieurs documents de planification et de programmation.

4 - L'égalité d'accès au territoire et aux services urbains

L'accueil des gens du voyage

La compétence relative à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage obligatoire a été transférée à la communauté d'agglomération Le Cotentin au 1^{er} janvier 2017.

Les missions en la matière sont donc d'entretenir les aires existantes, de créer les aires mentionnées au schéma départemental, aires permanentes et aire temporaire de grand passage, de gérer ces aires, d'accompagner la mise en œuvre du plan socio-éducatif et via le programme local habitat de proposer des solutions de sédentarisation aux voyageurs.

Les pouvoirs de police sont exercés conjointement entre la communauté d'agglomération, pouvoirs de police spéciale du président et la commune d'implantation de l'aire, le pouvoir de police générale du maire ne pouvant être transféré au président d'une agglomération.

La capacité des aires est conforme au schéma directeur d'accueil des gens du voyage. Deux aires sont ouvertes depuis mars 2007 :

- › Bréquéal à Turlaville : 7 emplacements, 14 places ;
- › Rue Jack Meslin Cherbourg-Octeville : 16 emplacements, 32 places.

La gestion des aires est assurée par Soliha, équipe pluridisciplinaire composée d'un gestionnaire, d'un agent de médiation sociale et d'un agent d'entretien, travaillant à temps partiel (2,5 équivalent temps plein). Les agents d'entretien permettent de garantir une propreté des lieux et ainsi de protéger les milieux et les ressources, l'aire de Cherbourg se situe dans le périmètre de protection de captage des eaux.

Le taux d'occupation élevé lié à une présence forte sur les aires, permet de renforcer les économies d'échelle, d'augmenter les recettes encaissées auprès des familles, garanti de la solidarité entre citoyens de l'agglomération, corollaire du taux d'impayés en baisse lié à une amélioration de la procédure de recouvrement.

Aire de Bréquecal : 12 ménages accueillis soit 43 personnes.

Aire Jack Meslin : 74 ménages accueillis soit 188 personnes.

Le plan socio-éducatif conduit par la médiatrice se fait en lien avec le service politique de la ville, les services des centres communaux d'action sociale (CCAS), des directions éducation de Cherbourg-en-Cotentin, de la caisse d'allocations familiales (CAF) et du conseil départemental, qui permet un important travail de médiation sociale.

	2014	2015	2016
Taux d'occupation à Cherbourg-Octeville	89%	68%	78%
Taux d'occupation à Tourlaville	81%	90%	90%
Recettes encaissées auprès des familles	26 000 €	17 898 €	25 170€
Taux d'impayés	6,37%	13,27%	0
Versement CAF allocation logement temporaire	73 130 €	66 896 €	58 465 €

Les données de l'année N-1 nous sont communiquées fin janvier de l'année N+1

5 • La politique en matière de prévention des risques naturels

Notre littoral pour demain

Notre littoral pour demain est un appel à projet régional, accompagnant les collectivités pour :

- > anticiper les conséquences du changement climatique sur le littoral, d'ici 20, 50 et 100 ans ;
- > élaborer une stratégie de gestion durable de la bande côtière en concertation avec la population et à une échelle cohérente que sont les cellules hydrosédimentaires.

La communauté d'agglomération est engagée dans deux projets Notre Littoral pour Demain :

- la côte Ouest, en partenariat avec le pays de Coutances, la communauté de communes de Granville Terre et Mer. La réalisation du diagnostic du territoire et la définition des aléas est engagé ;
- la côte Est, en partenariat la communauté de communes de la Baie du Cotentin a engagé le lancement du projet et l'organisation de premiers ateliers d'échanges.

Les projets se déroulent en 3 temps :

- > la connaissance pour mieux appréhender les enjeux ;
- > le diagnostic du territoire ;
- > la stratégie et le plan d'actions.

La Collecte de Clichés COTiers "CoCliCé"

Le pôle de la Côte des Isles implique les habitants en leur confiant une mission de "veilleur de côte". Ces bénévoles, formés par l'université de Caen, jalonent et observent le littoral pour collecter périodiquement des données quantitatives relatives à la mesure du trait de côte, via une application, et qualitatives par des photographies réalisées pour analyser l'évolution du littoral. Ce travail permet de suivre l'évolution de la bande côtière aux mêmes périodes, chaque année. Le pôle a obtenu, au grand prix "Culture du risque inondation" organisé par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Ile de France, le prix d'encouragement, dans la catégorie "Formation, pédagogie, éducation".

La compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Un groupe de travail s'est constitué en 2017 au sein de la direction du cycle de l'eau pour organiser et anticiper la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Plusieurs actions ont été engagées :

- > co-animation avec les services de l'Etat de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur la région de Cherbourg, territoire à risque important d'inondation.

Sur la base d'un diagnostic du territoire, la SLGRI liste les dispositions à mettre en oeuvre dans un délai de 6 ans pour réduire les conséquences dommageables des inondations :

- élaboration d'un cahier des charges et consultation pour mener une étude globale de gestion durable du littoral du Cotentin visant à définir la politique GEMAPI de la communauté d'agglomération sur le littoral, à court et moyen terme ;
- identification des ouvrages GEMAPI communaux et organisation de leur mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- rencontre des gestionnaires d'ouvrages...

6 • La cohésion sociale et la réduction des inégalités

L'ouverture du multi-accueils des Pieux

Sur le pôle de proximité des Pieux, le point multi-accueils, équipement intercommunal basé sur les communes de Bénéville, Flamanville et Les Pieux, a ouvert ses portes en 2017. Ce pôle petite enfance assure la gestion de 3 multi-accueils et du relais des assistantes maternelles (RAM). Il héberge également le centre de loisirs sans hébergement (CLSH).



L'îlot Parents du Val de Saire

Le lieu d'accueil L'îlot Parents financé par la communauté d'agglomération et soutenu par la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Manche, la mutualité sociale agricole et le conseil départemental a vu le jour le 4 janvier 2017. Cet espace permet de passer un moment en famille et d'échanger avec les autres parents sur les bons plans et astuces du quotidien. Il permet également de participer à l'éveil et à la socialisation des enfants autour de moments privilégiés tels que le jeu.

Parler pour que les enfants écoutent... Écouter pour que les enfants parlent

Le pôle de Saint-Pierre-Eglise a soutenu, avec la mutualité française de Normandie et le RAM de St-Pierre-Eglise, le débat théâtral ponctué de saynètes, proposées par l'association Le Rhino. Ce débat permet d'ouvrir les échanges sur la communication au sein des familles. Des ateliers complémentaires gratuits permettent d'approfondir les thématiques évoquées : aider les enfants en situation de mal-être, susciter la coopération, remplacer la punition, encourager l'autonomie et favoriser l'estime de soi.

Un centre socio-culturel à Saint-Pierre-Eglise

Les travaux du centre socio-culturel sur le pôle de Saint-Pierre-Eglise ont commencé. Ce centre intégré dans le paysage, sera destiné aux tout petits comme aux plus grands, de 3 à 16 ans. Les salles d'activités sont conçues de manière à séparer les activités bruyantes des plus calmes, destinées au repos des enfants. La démarche haute qualité environnementale (HQE) engagée pour la construction du centre est présentée dans la partie certification.

Un nouvel espace dédié aux ados à Côte des Isles

Dans le pôle de La Côte des Isles, rue Lechevalier à Portbail, l'espace dédié aux jeunes de 11 à 15 ans a ouvert ses portes. Les adolescents bénéficient d'un point d'accès à internet ainsi que des jeux vidéo, réchottes, télévision et coin café. Ce lieu de détente est ouvert tous les vendredis soirs, durant les périodes scolaires et toutes les après-midi pendant les vacances.

Le service de proximité au public de Douve Divette

L'ensemble des pôles soutient au quotidien le maintien des services de proximité au public, qu'il s'agisse de services en faveur de l'insertion sociale, professionnelle, de la santé... À titre d'exemple, le pôle de proximité de Douve Divette met à disposition au siège du pôle un local pour la tenue de permanences de services au public : mission locale du Cotentin, centre local d'information et de coordination (CLIC), centre médico-social, assistante sociale, conciliateur de justice, aide à domicile milieu rural (ADMIR), lutte contre la précarité énergétique (CDHAT). Il propose, en plus du transport scolaire MANEO et des lignes MANEO express, un service de transport à la demande, MANEO Proximité "En Voiture Simone", en partenariat avec le département. 2 fois par semaine, des navettes permettent aux habitants de rejoindre le centre ville de Cherbourg-en-Cotentin, le centre hospitalier Pasteur et la polyclinique, depuis leur domicile.

7 • La cohésion territoriale et la solidarité intercommunale

La signature du contrat de ruralité

La communauté d'agglomération Le Cotentin a signé avec l'Etat, la caisse des dépôts et consignations et la mission insertion territoriale EPR, le contrat de ruralité qui vise à développer des aménagements sur les communes rurales. Cette contractualisation illustre la volonté de l'agglomération de fédérer l'ensemble de ses membres en initiant des projets structurants sur son périmètre tout en garantissant un certain équilibre entre ceux communaux et intercommunaux. Les dispositifs retenus pourront bénéficier d'un appui auprès de l'État et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de manière prioritaire. Les partenaires du contrat, la caisse des dépôts et des consignations et EDF, s'engagent à mobiliser des moyens humains et financiers au profit des opérations éligibles.

Le pôle métropolitain Caen-Normandie Métropole

Le pôle métropolitain Caen-Normandie Métropole, instance de réseau composée aujourd'hui de plus de 20 établissements publics de coopérations intercommunales (EPCI) a pour objectifs de renforcer les coopérations interterritoriales et de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques pour la mise en place ou la coordination d'actions dans plusieurs domaines tels que : l'aménagement durable, l'économie, l'innovation et l'emploi, les services aux populations ou encore l'environnement et le cadre de vie. Les collectivités membres définissent ensemble un programme de travail et choisissent ensuite, à la carte, de participer à tout ou partie des actions inscrites.

Le M9

Le Manche 9 ou le M9 est une réunion de coopération à l'initiative du département de la Manche qui rassemble, à raison de 3 ou 4 rencontres annuelles, les présidents des intercommunalités de la Manche pour aborder des sujets transversaux. La dernière rencontre a permis d'aborder les problèmes de couverture du réseau 4G, les dessertes ferroviaires, les préoccupations liées aux contrats à énergie positive et le projet de cheminement du littoral.

La coopération pour l'assainissement

Le pôle de proximité de La Saire dispose d'une station d'épuration (roselière) permettant de traiter les eaux usées des habitations de la commune du Mesnil-au-Val et transfère, par convention avec Cherbourg-en-Cotentin, l'ensemble des eaux usées des habitations des communes littorales de son territoire (Bretteville et Digosville) vers la station d'épuration de la commune déléguée de Tourlaville, afin de les traiter. La réduction des pollutions d'origine domestiques permettent à la population de profiter d'eaux de baignade de bonne qualité.

8 • La coopération décentralisée

La coopération décentralisée avec le Burkina Faso

Le pôle de proximité de la Côte des Isles dans le cadre des activités jeunesse de la Côte des Isles, mène des actions de soutien au Burkina Faso en partenariat avec l'association la Tortue Voyageuse.

9 • La création de la communauté d'agglomération Le Cotentin

Le 1^{er} janvier 2017 la communauté d'agglomération Le Cotentin est née, regroupant les anciennes Communautés de communes du Cœur du Cotentin, de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire ; auxquelles s'ajoutent les deux Communes Nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin.

Les compétences obligatoires : La communauté d'agglomération exerce de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2017, 5 des 7 compétences obligatoires, telles que : le développement économique, la collecte des déchets, l'aménagement de l'espace communautaire, l'habitat et l'équilibre social, la politique de la ville, l'accueil des gens du voyage et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Les compétences optionnelles : l'agglomération a jugé de l'intérêt communautaire les compétences relatives à :

- » l'eau et l'assainissement ;
- » l'environnement et le cadre de vie ;
- » les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- » la création et la gestion des maisons de services publics.

Les compétences supplémentaires ou facultatives seront fixées en 2018. Aujourd'hui, a été pris, en compétence facultative :

- » l'enseignement supérieur et l'innovation ;
- » la maison de l'emploi et de la formation ;
- » la promotion de la santé et l'attractivité médicale.

L'agglomération du Cotentin devient ainsi la 4^{ème} agglomération de la Région, après Rouen Métropole, Caen-la-Mer et la communauté d'agglomération havraise et occupe le 29^{ème} rang des établissements de coopération intercommunale (EPCI) les plus peuplés de France. L'envergure nouvelle de cette intercommunalité permettra de développer sa visibilité sur l'ensemble du territoire national.

L'organisation territoriale

Les pôles de proximité, ex-sièges des collectivités fusionnées, maillons essentiels de la gouvernance de la collectivité, sont les véritables portes d'entrées de l'agglomération pour les usagers et l'interface privilégiée pour les communes. Les 11 pôles de proximité sont les suivants : Cœur de Cotentin, Montebourg, Vallée de l'Ouve, Côte des Isles, Les Fleux, Douve et Divette, La Saire, Saint-Pierre-Eglise, Val de Saire, et les 2 communes nouvelles La Hague et Cherbourg-en-Cotentin.



Un logo pour un territoire de 1 400 km² de superficie et de 220 km de trait de côte.

Sous sa bannière, 132 communes regroupant 187 335 habitants.

9 pôles de proximité et 2 communes nouvelles.

221 élus communautaires pour le gérer.

1 035 fonctionnaires territoriaux au service des habitants au 1^{er} janvier 2018.

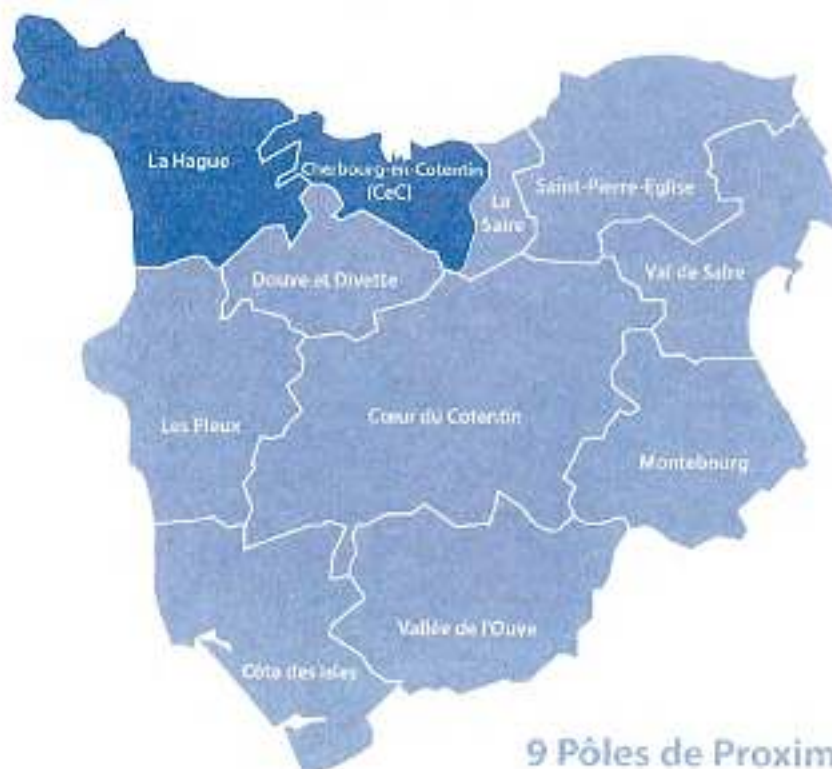
Les pôles de proximité

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ils ont pris le relais des communautés de communes et restent les interlocuteurs privilégiés des habitants. Leurs actions facilitent les démarches des usagers tels que les inscriptions à la restauration scolaire, les activités extra scolaires, les interventions concernant l'eau et l'assainissement, la fourniture de badges d'accès aux déchetteries,...

La conférence des maires

L'agglomération Le Cotentin a tenu sa 1^{ère} assemblée des maires, conformément à la charte de gouvernance réunissant les 132 communes membres ainsi que les 25 communes déléguées. Cette séance a été principalement axée sur la feuille de route stratégique 2017/2020 de l'agglomération du Cotentin.

Territoire du Cotentin



9 Pôles de Proximité
2 Communes Nouvelles

4 L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

1 • La qualité du service public de gestion des déchets

A ce jour la communauté d'agglomération ne propose pas un système unique de collecte de déchets. La collecte des ordures ménagères résiduelles est en majorité réalisée en porte à porte. Certains territoires proposent des colonnes d'apport volontaire.

La collecte des emballages ménagers recyclables est, soit réalisé en porte à porte, soit en apport volontaire selon une répartition équilibrée.

Les dispositifs de collecte en porte à porte

Les habitants, administrations et entreprises des territoires de Cherbourg-en-Cotentin, de la Hague, de la Vallée de l'Ouve et certains secteurs de Cœur du Cotentin et de la Côte des Isles disposent de contenants jaunes pour trier les déchets recyclables (journaux, magazines, papiers, cartons d'emballages, briques alimentaires, emballages métalliques (boîtes de conserves et de boissons, aérosols...), emballages plastiques (bouteilles transparentes, bidons et flacons).

Les contenants pour les ordures ménagères résiduelles collectent le reste des déchets ménagers et assimilés.

Nombre	Bacs équipant le territoire	Sacs distribués par an
Déchets recyclables	28 000	794 440
Ordures ménagères résiduelles	50 000	800 000

Les dispositifs de collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire se fait par conteneurs aériens ou enterrés pouvant accueillir les emballages ménagers recyclables, les emballages en verre et les ordures ménagères résiduelles. Il existe sur le territoire 2 050 colonnes.

La collecte des autres déchets : textiles, huiles de moteur, est effectuée en conteneurs aériens.

Les autres déchets sont collectés sur les 15 déchèteries. Les horaires d'ouvertures et la liste des déchets acceptés sont définis dans leurs règlements intérieurs. En règle générale sont acceptés : papiers, cartons, ferrailles, déchets végétaux de tailles et de tontes, pierres et terres, bois, huiles alimentaires, déchets d'équipement électrique et électronique, déchets ménagers spéciaux (peintures solvants,...). Certaines déchèteries acceptent également les pneumatiques et l'amiante ciment.

Pour certains déchets, la communauté d'agglomération facilite et incite, à la reprise par les associations au titre du don, ou la reprise dans les magasins au titre de leur responsabilité.



Organisateur	Manifestation	Date	Animation
Conseil de quartier de l'avenue de Paris Cherbourg-en-Cotentin	La chasse aux œufs	21 avril 2017	Stand Compostage Fabrication d'animaux avec des CD usagés
Conseil de l'avenue de Normandie Cherbourg-en-Cotentin	Fête des familles	6 mai 2017	Stand Jeux pédagogiques
Espaces verts de Cherbourg-en-Cotentin	Distribution des vivaces	14 mai 2017	Stand sur le compostage sur les 8 sites
Cherbourg-en-Cotentin	Nettoyage des plages de Querqueville, Collignon, et La Saline	3 juin 2017	Conseil aux habitants sur le tri des déchets des plages
Association Cherbougetol Cherbourg-en-Cotentin	Pique-nique collaboratif à la plage verte de Cherbourg en Cotentin	25 juin 2017	Stand sur le gaspillage alimentaire
Mairie de la Glacerie	Fête de la planète à éco-vallée		Stand sur le compostage et le tri des déchets des ménages
A la demande des mairies	Animation sur les marchés	L'été	Stand sur le tri des déchets des ménages
Mairie de Brix	Foire de Brix		Présentation de la compétence de l'Agglomération sur la gestion des déchets
7 déchèteries de la CaC	Installation des bennes de collecte des déchets d'éléments d'ameublement	23 octobre au 3 novembre 2017	Animations et sensibilisation au tri des déchets d'éléments d'ameublement

Les ambassadeurs de tri réalisent des animations en milieu scolaire, part importante de leurs interventions. Les interventions à la base menées essentiellement sur le tri des déchets d'emballages ménagers évoluent peu à peu sur le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire pour intégrer une part importante de prévention de la production de déchets.

Le gestionnaire de la cuisine centrale de Montebourg initie les élèves du collège au tri de leurs déchets et les sensibilise au gaspillage alimentaire. Le self devenu obsolète sera remplacé selon les recommandations du groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition (GEMRCN). Certains personnels de la cuisine ont été formés à cet effet. Il est prévu un "salad bar", îlot buffet central réfrigéré où les élèves pourront se servir eux-mêmes, pour les responsabiliser sur la quantité d'aliments pris, puis ceux-ci pourront être représentés le lendemain sans risque sanitaire (légumes crus sans assaisonnement,...). Pour valoriser les déchets alimentaires, une table de tri permettra au élèves de trier leur plateau. Les déchets serviront à nourrir des élevages ou faire du compost au sein du collège.

	2016	2017
Ambassadeurs ex SMCT	8 écoles / 405 élèves	16 écoles / 783 élèves
Ambassadeurs ex CEC	20 écoles / 1 641 élèves	17 écoles / 2 664 élèves
Visites du centre de tri	33	30

Les temps d'activité périscolaire et l'éducation à l'environnement

Le pôle de proximité du Val de Saire a soutenu dans le cadre des temps d'activité périscolaire (TAP) la fabrication individuelle d'un hôtel à insectes et de mangeoires à oiseaux (2015/2016), par les 280 enfants des classes de CE1 à CM2.

Les classes d'eau pour les élus

L'agglomération est accompagnée par l'agence de l'eau Seine Normandie et l'association "Le dit de l'eau" a engagé une opération de sensibilisation à la protection de l'eau. Elle vise, au travers de 5 réunions, à sensibiliser, parfaire les connaissances et accompagner les élus participant aux commissions thématiques du cycle de l'eau naturel domestique.

L'éducation à la biodiversité

Les 25 et 28 juillet et les 2 et 7 août 2017, des animations de sensibilisation sur les plages de Sciotoz, Siouville, Surtainville et Le Rozel, animés par le Cpié, expliquent l'intérêt écologique des laissés de mer, le temps de dégradation des déchets en mer, la différence entre les déchets et les débris marins naturels.



6 • La lutte contre toutes les formes d'exclusion

La lutte contre la précarité énergétique

Les habitants qui souhaitent rénover, construire, changer de mode de chauffage, isoler, peuvent recevoir des aides financières grâce à l'opération d'amélioration de l'habitat menée par le pôle de proximité du Cœur du Cotentin en partenariat avec le centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT). L'accueil se fait à la maison des services au public. Une visite diagnostique est réalisée avec des conseillers spécialisés. Un plan de financement prévisionnel prenant en compte l'apport personnel est alors proposé aux intéressés, avec les prêts éventuels et les subventions possibles.

7 • La vigilance sur la santé des populations

La suppression de l'usage des produits phytosanitaires

Le pôle de proximité du Val de Saire dispose d'une charte d'entretien des espaces publics "Zéro phyto". Depuis octobre 2016 plus aucun traitement chimique n'est utilisé sur les 18 sites entretenus en régie ainsi que les stations d'épuration et lagunage entretenus via une délégation de service public par Veolia.

Le pôle de proximité de la Côte des Isles mène une action zéro-phyto dans l'entretien des espaces verts.

Le pôle de proximité de La Saire assure la préservation des milieux et de l'eau en arrêtant l'usage des produits phytosanitaires pour le désherbage de ses espaces verts après avoir signé la convention "zéro phyto" avec la FREDON dès 2013.

Le pôle de proximité de Douve D'vette assure la gestion différenciée des espaces verts et la pratique du "zéro phyto".

La sécurité de la distribution de l'eau potable

La synthèse de la sécurité de la distribution de l'eau potable sur l'agglomération sera produite dans le rapport de 2018.

Le soutien à la lutte contre le cancer

Depuis 1983, la communauté urbaine de Cherbourg, puis Cherbourg-en-Cotentin avait associé le geste de tri du verre à la lutte contre le cancer. Une subvention était versée à l'association régionale Cœur et Cancer dont le montant était calculé sur le tonnage de verre collecté.

La communauté d'agglomération Le Cotentin, compétente en matière de collecte des déchets depuis le 2nd janvier 2017 a souhaité continuer ce partenariat historique avec l'association Cœur et Cancer en l'élargissant à l'ensemble de son territoire. A raison de 1 € par tonne de verre collectée, 7 032 € ont été versés à l'association.

Cette initiative valorise les gestes éco-citoyens au bénéfice de la lutte contre le cancer et les maladies cardio-vasculaires.



8 • La réduction des inégalités par l'accès aux soins de santé

Le service taxi-com pour les personnes âgées ou handicapées

Le pôle de proximité de la Côte des Isles participe au service taxi-com, mis en place par le secteur d'action gériatrique de la Côte des Isles. Ce service permet chaque année à près de 500 personnes âgées ou handicapées de se déplacer dans le département, voire dans la région, principalement pour des raisons médicales (consultations médecins spécialistes, visite d'un conjoint hospitalisé...) en cas de non prise en charge par l'assurance maladie. Plus de 700 déplacements sont pris en charge par le service.

L'attractivité médicale du territoire

Depuis 2013, le Cotentin se mobilise et impulse des initiatives pour permettre d'apporter des réponses concrètes face aux problèmes de pénurie de médecins sur le territoire et notamment l'installation de médecins libéraux dans les communes les plus rurales.

Sur la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin le 1^{er} prix national "Stratégie et Attractivité Médicale" du salon Paris Healthcare Week a été décerné au centre hospitalier Pasteur du Cotentin (CHPC). Ce prix récompense entre autres la démarche en faveur de la promotion du Cotentin auprès des jeunes internes en médecine.

La communauté d'agglomération du Cotentin a exprimé une volonté politique forte de prendre en main une véritable stratégie d'attractivité médicale sur l'ensemble de notre territoire, tous secteurs confondus, urbains et ruraux et d'étendre la démarche impulsée par la ville de Cherbourg-en-Cotentin à l'ensemble du Cotentin.

5

LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1 • Le développement économique

Le développement des zones d'activités

Il existe 47 zones communautaires sur le Cotentin, un projet de création d'un schéma de développement des zones est en cours.

Créée sur le pôle de de Douve et Divette, la zone d'activité du Coignet, du rond-point et la salle de convivialité de Sideville ont été inaugurées. La zone de 3 ha composée de 7 lots, a été reprise par l'agglomération au titre de sa compétence en matière de développement économique. Dans la perspective d'augmenter de manière significative le foncier vacant, Le Cotentin poursuit plusieurs projets de création et d'extension de zones, notamment sur Les Pieux avec la zone des Costils (20ha), sur Valognes avec la zone d'Armanville (19ha), sur Cherbourg-en-Cotentin avec la zone des Fourches (5ha) ou encore à Martinvast, avec la Grande Fontaine.

La convention de partenariat avec la CCI-ON

L'agglomération Le Cotentin a signé une convention de partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie Ouest-Normandie (CCI-ON). Cette convention vise à unir les forces en termes d'attractivité économique. La convention ainsi signée engage les deux parties à mettre en cohérence les potentialités du territoire, mais également à élaborer, traiter et analyser les données économiques et partager les outils d'aide à la décision.

La convention de partenariat la chambre des métiers et de l'artisanat

La communauté d'agglomération du Cotentin a signé une convention de partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat pour conforter leurs actions en faveur du développement de la création ou la reprise d'entreprises sur le territoire. La signature de ce partenariat se concrétise par l'installation d'une antenne de la chambre au sein des locaux de la pépinière d'entreprises des Hauts de Quincampoix, structure gérée par l'agglomération et qui concourt également à faire émerger la création d'entreprises notamment par le biais de son espace de co-working.

La société publique locale touristique

La communauté d'agglomération Le Cotentin a créé sa société publique locale (SPL), Cotentin tourisme, société privée dont les actionnaires sont exclusivement des personnes publiques. Cette société permet une gouvernance équilibrée entre l'agglomération et les communes et une implication tout aussi forte des socioprofessionnels via un comité stratégique et une structure en capacité de gérer la promotion de son territoire et de ses équipements. Cet outil permet une intégration d'autres collectivités publiques moteurs de l'économie touristique, comme la communauté de communes de la Baie du Cotentin.

Cet outil permettra de structurer les actions pour développer l'image de marque de notre territoire et ce, en collaboration avec tous les acteurs du tourisme qui oeuvrent déjà depuis de nombreuses années à la valorisation du Cotentin. L'objectif est de porter l'office de tourisme intercommunal et ses initiatives en faveur de l'attractivité du Cotentin et de le hisser aux côtés des plus grandes destinations touristiques françaises.

L'aménagement des Bas de Diélette

L'aménagement des Bas de Diélette figure parmi les 38 opérations du plan d'accompagnement du grand chantier EPR. Les Bas de Diélette et le terre-plein Est de Port Diélette comprenant le bureau du port, la gare maritime et les cases commerciales ont été inaugurés.

La plateforme "Agir ensemble dans le Cotentin"

Le Cotentin aux côtés des acteurs de l'emploi et du développement économique (Apec, la maison de l'emploi et de la formation (MEF) et la chambre de commerce et de l'industrie Ouest Normandie) ont lancé la plateforme partenariale "Agir ensemble dans le Cotentin". L'objectif est de travailler au service de l'emploi, du territoire et en faveur des habitants. La charte a pour objectif de partager et d'augmenter les expertises en vue d'accroître l'efficacité des actions auprès des publics, et plus largement contribuer au rayonnement du territoire.

Les rencontres attractivité économique

Le Cotentin accompagné de la chambre de commerce et de l'industrie Ouest Normandie, a donné rendez-vous à différents entrepreneurs de la région à la Cité de la Mer. Cette rencontre prône les atouts du Cotentin, son cadre de vie, son environnement, sa richesse patrimoniale ou sa vie culturelle. Dans le but de renforcer l'attractivité du territoire, l'agglomération a notamment rappelé ses derniers engagements en matière de baisse de la fiscalité des entreprises et son souhait de simplifier l'accès aux marchés publics.

2 • Le soutien aux systèmes productifs locaux, à l'économie circulaire et à l'écologie industrielle et territoriale

La participation au projet Eashymob sur le déploiement de la mobilité hydrogène en Normandie

Ce projet vise à mettre en service 15 stations hydrogène d'ici à 2018 dans les villes normandes situées le long des grands axes routiers (Rouen, Caen, le Havre, Evreux...). Il s'agit de mailler le territoire afin de permettre le déploiement d'environ 250 voitures. Eashymob est un démonstrateur régional de la mobilité Hydrogène, qui est cofinancé par l'Europe au titre du programme connecting european facility et la Région. L'agglomération Le Cotentin participe au programme avec l'acquisition d'une station, de distribution d'hydrogène ainsi que l'achat de 5 véhicules hybrides (hydrogène, électricité). 5 voitures sont par ailleurs achetées par la ville de Cherbourg-en-Cotentin. D'autres utilisateurs sont prévus, comme des entreprises ou le département de la Manche. Le projet Eashymob est par ailleurs soutenu par l'Etat dans le cadre du TEPCV.

La participation à l'association Hisséo "la Normandie"

L'association Hisséo "la Normandie" créée par le comité régional conchylicole Normandie mer du Nord et le comité régional des pêches de la Basse Normandie vise à promouvoir les filières pêche et aquaculture sur le littoral du Bassin et du Cotentin. Elle gère auprès de la région Normandie, l'enveloppe de crédits européens du FEAMP de 1,4 million d'€.

Elle prévoit d'orienter ces crédits sur un programme en faveur du développement durable de la pêche, de la conchyliculture et de l'aquaculture :

- investir pour maintenir et diversifier les productions marines et aquacoles ;
- valoriser les produits de la mer et aquacoles du territoire ;
- disposer d'une offre de découverte des mondes littoraux ;
- acquérir des connaissances pour amener à une meilleure gestion des filières ;
- améliorer la compétitivité et l'intégration des filières pêche et aquacole ;

• attirer et former aux métiers de la pêche et de l'aquaculture,...

L'association assure l'animation, la communication, la sélection des projets pouvant bénéficier de ces crédits et doit justifier de la bonne utilisation des fonds. Le Cotentin lui verse une subvention de 12 000 € par an pour son fonctionnement.

Le soutien à l'innovation

L'agglomération, avec le conseil départemental a signé une convention financière avec l'entreprise ERGOSUP, lors de l'inauguration de leurs nouveaux locaux. Cette convention vise à accompagner ERGOSUP dans le lancement de sa phase d'essai pour créer du carburant à base d'énergie marine renouvelable.

Le soutien à l'économie circulaire et à l'écologie industrielle et territoriale

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

L'écologie industrielle et territoriale repose sur une approche pragmatique qui considère qu'à une échelle géographique donnée (zone industrielle, agglomération, département...), et quel que soit son secteur d'activité, chacun peut réduire son impact environnemental en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux (matières, énergies, personnes...) qu'il emploie et qu'il génère.



Cherbourg-en-Cotentin et le syndicat mixte du Cotentin, ont réalisé deux études, l'une à Cherbourg-en-Cotentin sur les zones d'activité de Sauxmarais, des Mielles, de Produimer et de Collignon, l'autre au Syndicat Mixte du Cotentin sur les zones d'activité d'Armanville à Valognes, des zones d'activité de Pommerauque et Blactot à Carentan, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie Ouest Normandie, l'ADEME et la région Normandie. Il a été défini en septembre 2016 une feuille de route sur les chantiers à engager en vue de développer l'écologie industrielle territoriale sur le Cotentin.

L'état de l'avancement de cette feuille de route a été présenté aux entreprises le 4 juillet 2017.

Le soutien aux filières locales

Le pôle de proximité de La Saire fait la promotion des filières locales et valorise les circuits courts en lien avec le programme "LEADER" du Syndicat Mixte du Cotentin.

Le pôle de Montebourg, dans sa dernière consultation pour la fourniture des denrées alimentaires, intègre dans les cahiers des charges des critères, afin que les produits proviennent d'un fournisseur le plus proche possible de la cuisine centrale de Montebourg, notamment pour la légumerie. Un marché a été passé avec le maraîcher de Sortosville Bocage.

L'évolution des modes de production de la restauration scolaire

La restauration scolaire est assurée par les pôles de proximité avec des cuisines centrale ou par les établissements eux-mêmes. Des politiques sont mises en place pour tendre vers une restauration responsable impliquant toute la chaîne, la commande publique, la fabrication des repas, la distribution, et bien entendu les consommateurs.

Exemple : La restauration collective implique ses convives dans la responsabilité sociale et environnementale.

La restauration collective au pôle de proximité des Pieux produit en cuisine centrale plus de 1 300 repas jours réparties sur onze restaurants, quatre crèches, un foyer de personnes âgées et deux centres d'hébergements collectifs sur un territoire d'environ 186 km², soit de l'ordre de 140 000 repas par an.

Un programme d'animation sur le développement durable sur l'année est adapté à chaque âge. Chaque mois, une animation sur le développement durable est organisée dans les restaurants, la chasse au gaspi, le menu zéro déchet, la semaine du goût, la semaine du "manger bio et local, c'est l'idéal", le trophée du zéro déchet, l'eau, le gaspillage, c'est pas bon pour ma santé, le pain, les composteurs, le recyclage, le défi assiettes vides,... La fiche d'appréciation des repas permet d'apprécier si les quantités distribuées correspondent aux attentes à l'appétit des enfants.

Avec cette démarche, les convives deviennent acteurs de leur consommation :

- > ils sont sensibilisés aux enjeux de la responsabilité sociale et environnementale de la restauration collective ;
- > ils apprennent à avoir une consommation alimentaire plus durable ;
- > ils participent à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'acquisition de matériel de cuisson basse température permet la réduction des pertes de poids marchandises à la cuisson, la diminution des consommations énergétiques, une meilleure planification des journées de travail pour les agents. Les produits lessiviels utilisés avec des écolabels sont moins nocifs pour tout le monde. En fin de chaîne la mise en place de table de tri sélectif pour les déchets dans les restaurants scolaires permet la réduction de la production de déchets. Les biodéchets sont dirigés vers les chalets de compostage.

Ces pratiques rendent plus efficaces les moyens et les méthodes d'organisation, avec les changements de pratiques dans le service qui engendre le bien-être des salariés, la maîtrise des coûts du service, l'image du service de restauration. Un plan de maîtrise sanitaire participe également à la transparence de la gestion du service public de restauration.

Exemple : L'accompagnement des établissements scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la valorisation des restes de repas.

La communauté d'agglomération accompagne les établissements scolaires dans leurs politiques de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un composteur a été installé le 21 mars 2017 au collège Émile Zola engagé dans une démarche de validation du label E3D (établissement en démarche de développement durable). Plusieurs actions complémentaires ont été menées avec les ambassadeurs du tri : formation d'élèves, mise en place d'un set de table expliquant comment préparer leur plateau avant de le débarrasser.

Une table de tri permet de quantifier et de visualiser le gaspillage produit dans le self pour responsabiliser l'ensemble du collège.





Comment Trier mes déchets de cantine ?

Il va être mis en place dans votre self, 1 table de tri sélectif et 1 broyeur de déchets, destiné à réduire le volume de vos déchets de repas.
Nous vous remercions de bien vouloir suivre les recommandations mentionnées sur les affiches des nouveaux plateaux :



De manière à vous aider dans cette démarche et répondre à toutes vos questions, les Ambassadeurs du tri seront présents aujourd'hui de 11-00 à 13-00.

Le Tri c'est l'affaire de tous ; nous comptons sur vous !

Les ambassadeurs de tri sont intervenus au lycée Alexis de Tocqueville en accompagnement de la lutte contre le gaspillage alimentaire associée à la réorganisation de la nouvelle cuisine visant à optimiser le tri des déchets des plateaux repas.

L'objectif est de diminuer de 80% les déchets alimentaires des 1 200 repas journaliers produits par le self.

3 • Le soutien à l'économie sociale et solidaire

Les grandes lignes de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui allient utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition fondamentale de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale. Elle se compose historiquement d'associations, mutuelles, fondations, coopératives mais aussi d'entreprises classiques labellisées ESS, qui s'investissent dans tous les secteurs d'activité tels que les services à la personne, sports et loisirs, santé, épargne, éducation, insertion, ... Sur le Cotentin ce sont :

- 526 établissements employeurs ;
- 6 352 salariés, soit 13,1% des effectifs salariés ;
- 5 493 équivalents temps plein (ETP) ;
- 10,4% des entreprises du Cotentin.

1^{er} appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Le Cotentin a lancé le 1^{er} appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire. 3 associations ont ainsi été récompensées et ont reçu un chèque d'un montant de 4 000 € :

- catégorie émergence : l'association "Pignons sur rue" dédiée à l'apprentissage de la mécanique du vélo ;
- catégorie création : l'association "Cherbourg'bol" pour ses actions en faveur de l'attractivité du Cotentin et notamment Cherbourg-en-Cotentin ;
- catégorie développement : l'association solidaire de création de mobilier en carton "Au Fil de l'Eau".

La grande journée de l'ESS

Une soixantaine de structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), ont participé à la 1^{ère} grande journée de l'ESS, organisée par Le Cotentin avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Normandie (CRESS), Areva, la caisse des dépôts et consignations (CDC) et le conseil départemental de La Manche (CD50). Une soixantaine de structures de l'économie sociale et solidaire se sont données rendez-vous autour du salon d'affaires "ESSpresso en Cotentin" où les dirigeants et responsables ont pu échanger avec leurs homologues. Plus de 300 visiteurs ont été accueilli par une trentaine d'exposants sur le Forum ESS. Cette journée a également été l'occasion de la du 1^{er} appel à projets ESS.

Les assises normandes de l'économie circulaire

Le Cotentin s'est rendu le 17 novembre aux 1^{ères} assises normandes de l'économie circulaire. Cette réunion était l'occasion d'approfondir les notions d'économie sociale et solidaire au sein de l'économie circulaire, un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et ainsi fluidifier la mise en œuvre des actions à destination des acteurs du territoire.



Un engagement historique

Depuis 1990 sur le territoire, les collectivités développent et soutiennent l'économie circulaire et sociale et solidaire. Elles incitent par ailleurs les habitants à déposer les déchets pouvant faire l'objet d'une réutilisation chez les associations caritatives. Cette politique est reprise par Le Cotentin.

Soutien aux activités d'Emmaüs	2015	2016
Tonnes de ferrailles	599	653
Tonnes de papiers cartons	343	359
Tonnes de déchets d'équipement électrique et électronique	553	662
Soutien aux activités du Relais enfants	2016	2017
Nombre de conteneurs textiles	130	130
Nombre de points d'apport	45	
Tonnes de textiles (habillement, linge de maison, chaussures)	533	

Des saisons de ré-emploi ont été installées dans 7 des 15 déchèteries du territoire.

4 • Des mesures de réduction des déchets à la source

Le compostage individuel

Le composteur individuel permet d'éviter de collecter les déchets fermentescibles. Les ménages peuvent à partir de leurs tontes de pelouse, tailles de haie, autres déchets du jardin et déchets de cuisines produire un compost. Le compostage individuel peut réduire la production de 70 kg par habitant et par an, 280 kg pour un foyer de 4 personnes soit une tonne en 4 ans. Des conteneurs équipent également les jardins familiaux.

8 sur les 11 anciens territoires ont développé une politique de compostage individuel.

	2016	2017
Nombre de composteurs distribués depuis 2007	5929	6762
Expérimentations de compostage collectif	10	24

Le contrôle d'accès des déchèteries

13 déchèteries sur 15 possèdent un contrôle d'accès dont 10 par badges magnétiques ou badge "RFID".



6 L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES

1 • Une gouvernance et une démocratie participative

Le conseil de développement

Le conseil de développement, instance de démocratie participative, est un organe indépendant qui remplit une mission consultative pour le compte de l'agglomération du Cotentin. Par saisine du Président de l'agglomération, il donne un avis sur les grandes politiques publiques du Cotentin : aménagement du territoire, transports, habitat ou transition énergétique. Il est également compétent pour toute autre grande question relative au périmètre de l'agglomération. Sa première consultation portera sur l'élaboration du projet stratégique de territoire ainsi que sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet. Le conseil est composé de membres volontaires issus de la société civile :

- » collège 1 : acteurs économiques et organismes sociaux-professionnels regroupant les entreprises, consulaires, acteurs de l'emploi, du tourisme, syndicats,...
- » collège 2 : organismes publics et assimilés, intervenant dans les domaines de l'enseignement supérieur, formation, recherche, habitat, environnement, transport & mobilité, santé, social,...
- » collège 3 : vie locale et associative autour de la solidarité, famille, association d'usagers, éducation, culture, agriculture,...

Le conseil de développement a été installé le 14 décembre.

Le comité modes doux

Un comité modes doux a été mis en place en avril 2017 à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, coprésidé par la communauté d'agglomération Le Cotentin et la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Il regroupe des représentants des habitants issus des conseils de quartier, d'associations de pratique et promotion des déplacements doux, du réseau de transports urbains et d'agents et élus de Cherbourg-en-Cotentin. Ce comité est à la fois un groupe de travail et un lieu d'échanges, de retour d'expérience et de présentation de projets pour l'ensemble des acteurs de la mobilité douce du territoire. Ont été abordés l'aménagement de l'ancienne voie ferrée de raccordement du Homet en voie douce, l'élaboration d'un projet de stratégie de jachonnement et la semaine européenne de la mobilité.

La commission consultative des services publics locaux

L'agglomération a installé la commission qui a pour objectifs :

- » de créer de nouvelles relations avec les usagers des services publics locaux ;
- » de prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers ;
- » d'améliorer la qualité et l'efficacité des services au travers notamment de l'examen de l'activité et de la qualité des services publics en liaison avec les associations d'usagers.

La commission intercommunale d'accessibilité

L'agglomération a installé la commission qui a pour objet :

- » de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- » d'établir un rapport annuel présenté en conseil ;
- » de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- » d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- » de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

2 • L'information des habitants et des acteurs du territoire

La communication est un élément fondamental d'information de la politique de la collectivité. Plusieurs supports sont diffusés et des événements sont organisés régulièrement. Cette communication diversifiée et raisonnée alliant informations en ligne et publications imprimées permet de répondre à cette exigence.

Presqu'île, le magazine territorial de l'agglomération

Le magazine territorial de l'agglomération se veut proche de ses habitants. Pour sa première édition, il présente le rôle et les missions dévolues à cette nouvelle collectivité. Sa première de couverture présente l'œuvre éphémère réalisée par l'artiste Baby K, un dessin de 900 m² ! Retrouvez le film sur notre twitter @leCotentin



Les autres dispositions d'information des habitants

Le pôle de proximité diffusent aux particuliers les guides existants portant sur les conseils sur l'énergie et assurent la promotion de l'Espace Info Energie. Ils mettent à disposition du centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAI), un local pour les permanences au siège, à l'attention des particuliers.

3 • Les événements pour mobiliser

La semaine de la mobilité

La communauté d'agglomération Le Cotentin a profité de la semaine européenne de la mobilité pour lancer son plan de déplacement du Cotentin, lors d'une soirée débats. Durant cette semaine les nouveaux bus Citaro Euro VI ont été inaugurés, place De Gaulle à Cherbourg-en-Cotentin pour promouvoir le réseau Zéphir. Les associations de promotion des modes doux, Parkour et Pignon sur Rue ont présenté leurs activités. La communauté d'agglomération du Cotentin, en lien avec Cherbourg-en-Cotentin, a édité et diffusé un agenda de la semaine de la mobilité qui regroupait toutes les initiatives lancées par les collectivités ou par les associations.



La semaine du compostage

La semaine nationale du compostage de proximité est un événement national annuel visant à promouvoir la pratique du compostage de proximité des déchets ménagers : compostage domestique, partagé, en établissement, en immeuble, en quartier ou dans toute autre structure collective. Durant cette semaine les ambassadeurs de tri ont tenu du 25 mars au 8 avril, un stand d'information "café compost" sur l'ensemble des déchèteries. Les usagers venus se renseigner ont pu repartir avec des astuces pour bien composter et un échantillon de compost issu de la plateforme de compostage du Becquet.



La semaine européenne de réduction des déchets

La prévention des déchets est basée sur le postulat que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. En partenariat avec Eco-Systèmes une opération de collecte de jouets appelée "Laisse parler ton cœur" a eu lieu du 18 au 26 novembre 2017.

Des hottes de collecte de jouets ont été mises en place dans les déchèteries du territoire et dans les magasins partenaires de l'évènement.

Environ 12 m³ de jouets ont été remis à l'association Emmaüs Cherbourg, permettant ainsi aux familles modestes de se procurer des jouets à petits prix.



La journée européenne de la pile

Le 9 septembre Le Cotentin et Corepile ont indiqué qu'ils organiseraient du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre un concours de collecte de piles dans les écoles du territoire. 19 établissements ont relevé le défi permettant de collecter 4 334 kg de piles.

La journée européenne de la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le 16 octobre 2017 la communauté d'agglomération du Cotentin a proposé aux collèges des territoires de Cherbourg-en-Cotentin et du pôle de proximité de Coeur du Cotentin de mener une action de sensibilisation sur le gaspillage du pain.

Cette sensibilisation s'articule autour de deux moments forts :

- du 9 au 13 octobre 2017 : pesée du pain jeté en fin de repas par chaque collège ;
- du 16 au 20 octobre 2017, intervention des ambassadeurs de tri de l'agglomération le temps d'un midi pour échanger et informer les collégiens sur cette thématique.

Résultats des pesées : La quantité de pains gaspillés pesée sur la semaine est de 34,5kg soit en moyenne 17 g/élèves (de 5,1g à 47,9g suivant les élèves). Sur les 36 semaines d'écoles, cela représente un gaspillage d'environ 1,3 tonnes de pains (soit 5 000 baguettes de 250g) sur les 6 collèges participant à l'opération.



L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU COTENTIN EN INTERNE

1 L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION

1 • La gouvernance de la communauté d'agglomération

La charte de gouvernance

La gouvernance de la communauté d'agglomération Le Cotentin est organisée par une charte fondatrice qui a été adoptée par le conseil communautaire lors de son installation. Elle définit la composition des différentes instances et précise les engagements pris vis-à-vis des communes. Elle fixe aussi les grandes orientations et les objectifs généraux que poursuit le nouvel établissement de coopération intercommunal. Document de référence, elle peut évoluer selon les conditions qu'elle définit.

Le conseil communautaire

221 conseillers communautaires, représentant les intérêts des 132 communes membres, se réunissent 3 à 4 fois par an sous l'égide du président pour acter les décisions stratégiques du Cotentin.

Le bureau communautaire

35 conseillers communautaires, dont 15 vice-présidents, 11 présidents de commission de territoire et 9 conseillers délégués se réunissent aux côtés du président pour préparer les délibérations du conseil communautaire.

Les commissions thématiques

Instance politique en lien avec les compétences exercées par l'agglomération. Elles se réunissent avant chaque conseil afin d'examiner les projets de délibérations.

Les commissions de territoire

Les commissions de territoire sont les représentations politiques de l'agglomération à l'échelle locale. 11 commissions de territoire composent la communauté d'agglomération. Elles assurent la gestion de la proximité des compétences, qui sont aujourd'hui transférées à l'agglomération et la courroie de transmission entre la celle-ci et les communes. Elles sont également force de proposition pour que les décisions communautaires correspondent aux besoins du territoire concerné. Elles ont pour missions :

- › de participer à l'élaboration des projets politiques communautaires ;
- › de déterminer les priorités du territoire autour d'un contrat partenarial établi pour les trois prochaines années (2018/2020) en matière de services non territorialisés, les investissements réalisés ou financés par l'agglomération ainsi que la contribution des territoires aux objectifs communautaires pour la mise en place de certaines politiques publiques d'envergure... ;
- › d'être le référent des services communautaires déconcentrés au sein des pôles de proximité ;

» de gérer les services mutualisés qui assureront à terme les compétences non reprises par l'agglomération.

Le comité technique

Le comité technique, composé des élus et des organisations syndicales, est l'instance qui émet un avis sur les problématiques liées au personnel. Le comité a approuvé le schéma organisationnel de la communauté d'agglomération Le Cotentin. Les comités techniques de 2017 ont validé les organigrammes des directions suivantes :

- » déchets ménagers et assimilés ;
- » stratégie et développement territorial ;
- » direction des systèmes d'information ;
- » direction administration générale ;
- » le pôle de proximité des Pieux ;
- » le pôle de proximité du Cœur Cotentin.

2 • Le schéma organisationnel

Afin de permettre le fonctionnement de la communauté d'agglomération Le Cotentin, un organigramme cible provisoire a été validé. Cette architecture fonctionnelle a pour finalité de poser les grands jalons permettant de garantir une administration efficace du territoire et définir notamment les liens entre les services centraux et les pôles de proximité.

Ce schéma organisationnel pourra être facilement aménagé pour intégrer de nouvelles directions générales suites aux évolutions structurelles.

Administré par un directeur général des services (DGS), les services centraux sont articulés autour de six pôles généraux :

- » pôle des ressources humaines ;
- » pôle de l'administration et des moyens généraux ;

- » pôle des finances ;
- » pôle de la proximité et de l'aménagement ;
- » pôle des services techniques ;
- » pôle de la stratégie et du développement territorial.

En parallèle de ces six pôles généraux, deux services dépendent directement du DGS : la cellule projets et organisation et la communication.

Enfin 11 pôles de proximité, ex-éges des collectivités fusionnées, exercent en déconcentré les compétences optionnelles et facultatives : Cœur de Cotentin, Montebourg, Vallée de l'Ouve, Côte des îles, les Pieux, Douve et Diverette, La Saire, Saint-Pierre Eglise, Val de Saire, et les 2 communes nouvelles La Hague et Cherbourg-en-Cotentin.

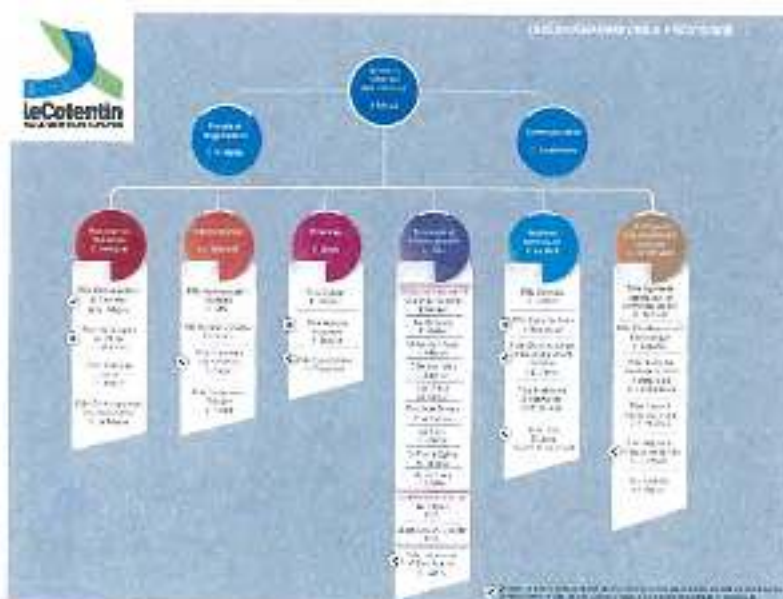
Une partie des services seront mutualisés avec Cherbourg-en-Cotentin, ces modalités définitives seront arrêtées en 2018.

3 • La feuille de route stratégique

La feuille de route conçue à partir des documents de planification existants est organisée autour de 4 grands axes. Ce document vise à donner du sens à l'action communautaire. Les 4 grands axes sont :

- » ambition 1 : développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi ;
- » ambition 2 : contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services ;
- » ambition 3 : préserver et aménager notre cadre de vie ;
- » ambition 4 : promouvoir une véritable cohésion territoriale et le lien urbain/rural.

Cette synthèse des grandes orientations sera soumise à l'approbation des maires et des conseillers communautaires d'ici la fin du 1er trimestre 2018, après consultation du conseil de développement.



2 LES VALEURS ET LES COMPORTEMENTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1 • L'agenda social

La communauté d'agglomération se dote progressivement de sa politique ressources humaines. Elle a inscrit ce travail dans un agenda social qui associe ses représentants.

Les grands chantiers de la communauté d'agglomération Le Cotentin depuis sa mise en place concerne la rémunération et la carrière, les conditions de vie au travail, le dialogue social, sans oublier le développement des ressources, pour accompagner efficacement les besoins du personnel.

Le 1^{er} juin ont eu lieu des élections professionnelles. La mise en place du comité technique permet d'avoir l'instance d'échange pour poursuivre cette démarche. Les autres chantiers en cours :

- › la définition des compétences futures et de leur organisation ;
- › l'élaboration d'une organisation fonctionnelle et d'un organigramme ;
- › la formalisation des modalités de mise en place des fonctions supports.

La concertation avec les organisations syndicales

Une démarche de concertation s'est engagée auprès des organisations dans le cadre d'une conférence sociale le 27 mars 2017. Cette conférence vise à assurer la conduite du changement et à accompagner les agents de la communauté d'agglomération dans cette démarche. Les thématiques abordées lors de cette concertation ont porté sur la durée et l'organisation du temps de travail, l'harmonisation du régime indemnitaire, la mise en place du CET, l'adoption du règlement intérieur, les arbitrages sur les questions de l'action sociale,... En parallèle de ces travaux, les instances paritaires, comité technique, commissions administratives paritaires, comité hygiène sécurité et conditions de travail ont été installées.

Les conférences sociales

Les conférences sociales ont traité les sujets suivants :

- › 1^{ère} conférence sociale : les élections professionnelles
- › 2^{ème} conférence sociale : présentation du diagnostic des effectifs et enjeux d'harmonisation des politiques de gestion des RH
- › 3^{ème} conférence sociale : point sur la mise en place d'un régime indemnitaire transitoire.

Le protocole de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR)

La revalorisation des grilles indiciaires des différents cadres d'emplois des catégories A, B et C a été engagée. L'objectif est de transformer une partie des primes en points d'indice qui seront pris en compte pour la pension de retraite CNRACL. Un abattement est mis en œuvre dans la limite du plafond annuel, matérialisé sur une ligne "transfert primes/points" intégrée sur votre bulletin de salaire. Le montant maximal annuel de cet abattement est déterminé en fonction de la catégorie. L'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale ou maximale est supprimé pour laisser place à une durée unique d'avancement. Une réorganisation des carrières est intervenue à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C et le sera de manière rétroactive à la même date pour les catégories A.

2 • La communication interne

Les supports de communication

Le magazine "àNous" est remis à chaque agent avec le bulletin de salaire.

Les visites des pôles

Le président accompagné des vice-présidents respectivement en charge de l'animation des territoires et des ressources humaines, a visité les pôles de territoire. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger avec le personnel et de répondre à leurs questions mais également de rassurer les agents et rappeler que leur engagement a permis d'assurer, depuis la mise en œuvre de l'agglomération, une parfaite continuité du service rendu aux habitants. Ces échanges sont également l'occasion pour le président de souligner la qualité du travail réalisé au service de la construction du Cotentin et notamment la mobilisation accrue de la part du personnel.

Pour mieux nous connaître, chaussons ensemble nos baskets !



L'agglomération a souhaité mobiliser le plus grand nombre d'agents afin de constituer une équipe aux couleurs de l'agglomération pour participer à la course "La Populaire", des 35^{èmes} foulées de la Presse de la Manche, course accessible au plus grand nombre. 34 agents et élus ont répondu à l'appel.

Une occasion de se retrouver pour mieux se connaître et partager ainsi un moment fédérateur.

3 • La formation

Une visite du centre de tri du Becquet et du centre de traitement du Ham a été organisée le 29 juin 2017 pour l'ensemble des élus de la commission environnement. L'objectif était de faire découvrir aux nouveaux élus ces deux équipements.

Le pôle de proximité de Douve Divette réalise la sensibilisation continue des agents, bacs pour le tri sélectif dans tous les services et bureaux.

Le pôle de proximité des Pieux a organisé une sensibilisation aux éco-gestes à l'intention des agents du pôle dont ceux relatifs aux économies d'énergie.



4 • Le bien-être au travail

Le service d'écoute et d'accompagnement psychologique

Le service d'écoute et d'accompagnement psychologique accompagne les agents qui connaissent des difficultés professionnelles mais aussi personnelles. En effet, certains événements de la vie peuvent altérer le bien-être des agents et leur qualité de vie.

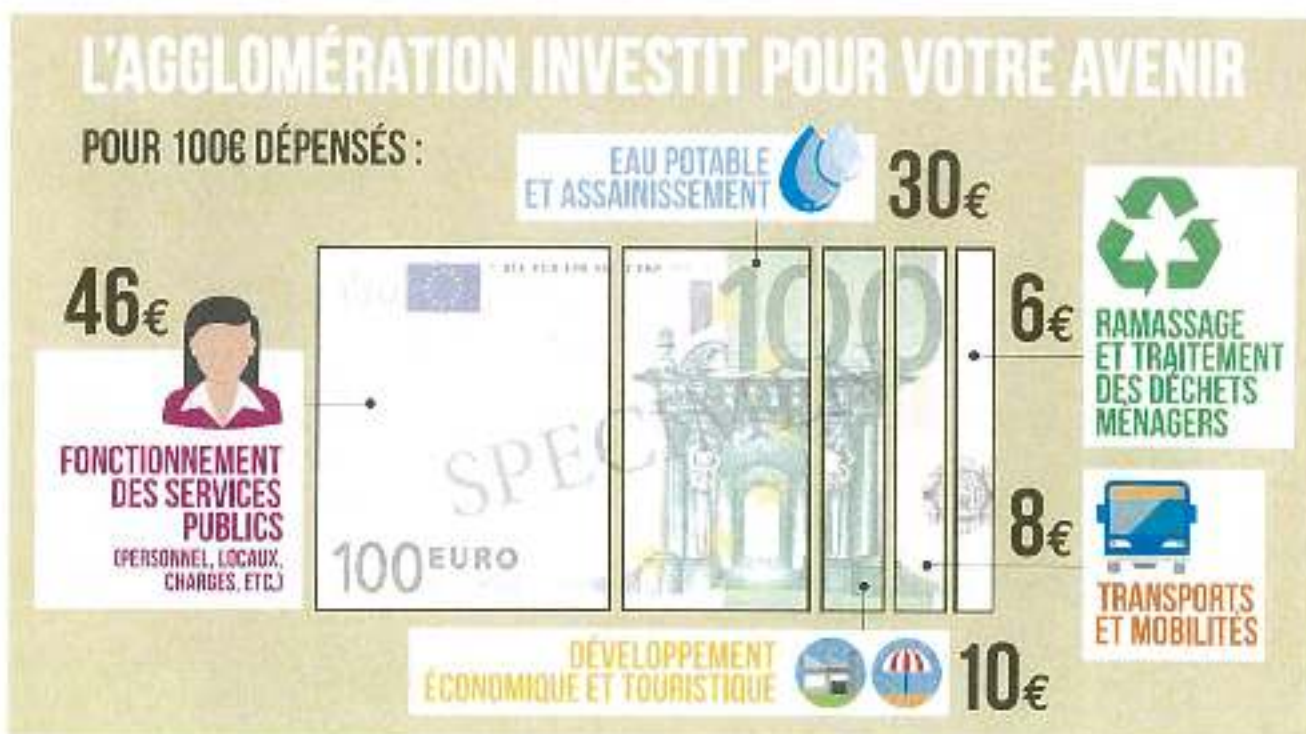
Un soutien est proposé pour une écoute attentive par un spécialiste professionnel expert pour surmonter des difficultés psychologiques liées à :

- » la vie professionnelle : surcharge de travail, climat organisationnel instable, conflits interpersonnels, violences internes ou externes, maintien dans l'emploi...
- » la vie privée : difficultés familiales, violence, divorce, maladie, solitude, deuil,...
- » les dépendances : tabac, alcool, médicaments, alimentation,...
- » conseil aux encadrants : difficultés de management, gestion de comportements difficiles d'un agent ou d'une équipe, intégration d'un agent en reclassement,...
- » conseil à la direction : reclassement, addictions, souffrance des agents,...

3 LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le premier budget a pour objectif d'assurer la continuité des services publics et des projets d'investissement engagés par les membres fondateurs de l'agglomération. Il s'agit d'un budget de consolidation qui s'élève à 273 millions d'euros dont 190 millions liés au fonctionnement des services publics et 83 millions d'investissement visant à améliorer la qualité des services rendus aux habitants et à développer le territoire. 4 enseignements majeurs sont à retenir :

- » une volonté d'investir à hauteur de 83 millions d'euros pour poursuivre la dynamique de projets décidée au sein de chaque territoire ;
- » une dette saine et modérée au regard des indicateurs nationaux qui s'élève à 36,3 millions d'euros ;
- » des dispositifs de compensation financière au profit des communes permettant de garantir, conformément à la charte de gouvernance, la neutralité fiscale et financière ;
- » des promesses de marges de manœuvre pour lancer des projets structurants à l'échelle du Cotentin.



4 LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

1 • La priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre

Renouvellement et achats de véhicules

La communauté d'agglomération Le Cotentin doit renouveler une partie de son parc de transports en commun. Elle a fait l'acquisition de 4 bus de format standard euro 6 hybrides. Ces bus seront livrés en 2016. Elle a également fait l'achat de 5 véhicules à hydrogène hybride de type Kangoo ZE. Ces véhicules seront également livrés en 2016.

2 • Le développement des énergies renouvelables

Le pôle de proximité de Douve Divette a équipé le rond point de Sideville, construit en 2017 pour desservir la nouvelle zone d'activité Le Coignet, d'une signalétique et d'un éclairage solaire.

Le pôle de proximité de Douve Divette a installé un dispositif de chauffage en géothermie dans les bâtiments du pôle. Le centre socio-culturel de Saint-Pierre-Eglise disposera également d'une pompe à chaleur sur sondes verticales de géothermie.

La production des sites des exploitants privés

Depuis 2011, la SPEN prestataire de la communauté urbaine, valorise le biogaz produit par la fermentation des déchets de décharge par un système de cogénération.

5 LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

1 • Des achats intégrant l'environnement

Les dossiers d'appels d'offres sont exclusivement téléchargeables. Les téléchargements sont gratuits, seuls les frais de connexion internet sont à la charge des prestataires et des fournisseurs. Au 05 décembre 2017, ce sont ainsi 861 téléchargements avec identification préalable et 2 767 téléchargements anonymes qui ont été effectués (données ATEXO). Les convocations aux instances d'attribution des marchés publics, commission d'appel d'offre, commission en charge des contrats de concession, et les documents préparatoires sont totalement dématérialisés.

Clauses environnement des marchés publics d'assainissement

Le pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise a signé pour les travaux d'assainissement effectués en 2017 à Gatteville-Phare, une charte chantier respectueuse de l'environnement. L'objectif de la charte est de limiter les nuisances sur le site, au bénéfice des salariés, des riverains et de l'environnement. Cette démarche volontaire définit les bonnes pratiques et les règles environnementales de fonctionnement du chantier.

La charte permet à tous les intervenants, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises intervenantes, d'avoir les mêmes objectifs :

- » limiter les risques sur la santé des salariés ;
- » circonscrire les nuisances et risques causés aux riverains ;
- » réduire les pollutions de proximité lors du chantier et limiter ses impacts sur l'environnement ;
- » bien gérer les déchets et limiter les pollutions sur le site.



Clauses environnement des marchés publics de voirie

L'appel d'offres pour le programme exceptionnel de voirie, lancé en 2017 à l'échelle de 3 territoires, comprenait un critère d'attribution lié aux mesures prises pour l'évacuation et la valorisation des déchets. Sur ce même dossier, pour les pôles de proximité des Pieux et de la Vallée de l'Ouve, les offres retenues par la communauté d'agglomération correspondent à des solutions innovantes permettant la mise en œuvre, pour certains chantiers dont la couche de roulement est prévue en béton bitumineux, d'une solution technique en béton bitumineux souple à hautes performances environnementales. Ce produit commercial, Compomac RV, fabriqué à basse température, consomme moins d'énergie, rejette donc moins de gaz à effet de serre et utilise une huile de synthèse végétale à très faible volatilité.

2 • Des achats intégrant les clauses sociales

La communauté d'agglomération Le Cotentin, en partenariat avec la maison de l'emploi et de la formation, prolonge toutes les actions sociales engagées dans les marchés publics engagés avant 2017 et repris par elle. À ce titre elle applique les dispositifs prévus par la réglementation des marchés publics pour lutter contre l'exclusion et faire la promotion de l'emploi. Elle a initié de nouvelles actions qui concernent l'insertion sociale obligatoire dans les programmes exceptionnels de voirie et dans les travaux d'aménagement et de restauration de la Saire.

En 2017, 6 opérations sous compétences Le Cotentin portaient des objectifs d'insertion au titre de clauses sociales : 3 marchés du Pôle de proximité des Pieux, 1 pour celui de Saint Pierre Eglise et 2 pour Cotentin Traitement. Ces marchés s'appuient sur différentes modalités d'insertion : 4 marchés selon critère d'exécution (art.38), 1 marché selon critères d'attribution sociaux (art.52) et 1 marché réservé insertion (broyage déchets verts de Cotentin Traitement).

Ces clauses sociales ont généré 1 108 heures d'insertion en 2017 et ont bénéficié à 12 bénéficiaires. 8 entreprises ont été mobilisées dans la démarche sur ces 6 opérations dont 4 structures d'insertion (soit en tant qu'attributaires ou en mise à disposition de salariés en insertion).

Opérations	Heures attribuées (marché d'origine)	2016	2017	Réalisé	Taux de réalisation d'après le marché d'origine
Construction du pôle enfance	827	442	275	110,25	134%
Nettoyage des plages 2016/2018	876	966	700	1668	190%
Programme exceptionnel de voiries	93	0	62	62	67%
Total pôle de proximité des Pieux	1796	1410	1037	1840,25	102%
Entretien des espaces verts ZAC J. Mermoz 2015/2019	58	24,75	16	98,5	170%
Broyage déchets verts particuliers	51	108	55	163	190%
Total Cotentin traitement	109	132,75	71	261,5	239%
Restauration et aménagement de la Saire 2017/2020	223	0	0	0	
Total pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise	223	0	0	0	
Total opérations	2128	1675,5	1108	2101,75	99%

Le pôle de proximité du Val de Saire a inséré des clauses sociales d'insertion dans son marché d'entretien et de restauration de cours d'eau. Ces clauses bénéficient à Astre Environnement, association d'insertion, et permettent sur la durée du marché d'employer 60 personnes correspondant à 250 jours de chantier.

Le pôle de proximité de La Saire emploie une association de travailleurs handicapés pour le nettoyage et l'entretien des espaces verts ainsi que le nettoyage des conteneurs de tri sélectif et l'entretien de ces points d'apport volontaire.

Le pôle de Montebourg engage annuellement une collecte raisonnée des macro-déchets, de février à décembre sur les plages de Lestre, Fontenay sur Mer et Saint Marcouf de l'Isle. Cette opération est réalisée par ASTRE Environnement dans le cadre de chantiers d'insertion.

Le pôle de proximité de Douve Divette réalise une part des achats, notamment des fournitures administratives, auprès d'entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail.

Les communautés de communes des Pieux, de Saint-Pierre-Eglise, de Montebourg et de Côte des Isles, privilégiant l'insertion sociale, organisent la collecte raisonnée des macro-déchets. La communauté d'agglomération Le Cotentin a lancé une consultation en vue de continuer sur ces territoires cette collecte sur les plages des pôles de proximité des Pieux, Saint-Pierre-Eglise, Montebourg et Côte des Isles, et ce conformément aux recommandations du conseil départemental de La Manche. L'appel d'offre est divisé en 4 lots correspondant à chacun des pôles de proximité.

Le Cotentin réserve ces prestations à des structures d'insertion par l'activité économique employant des travailleurs défavorisés. Afin de suivre l'évaluation de la mise en œuvre de la démarche d'insertion, la communauté d'agglomération engage une procédure spécifique mise en place avec la maison de l'emploi et de la formation (MEF) du Cotentin. Dans ce cadre, la MEF a pour mission :

- > d'informer et d'accompagner les entreprises en matière d'insertion dans le cadre du marché réservé ;
- > de suivre l'application de la démarche en relevant les informations sur les bénéficiaires de la démarche d'insertion et les heures réalisées par ce biais ;
- > d'évaluer ses impacts sur l'évolution des parcours des personnes intervenant sur ce marché et leur accès à l'emploi.

6 LA CERTIFICATION, L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

1 • Les labels

La Labellisation de la maison des services au public

La maison des services au public (MSAP) du pôle de Cœur du Cotentin a été labellisée. Cette structure accueille de nombreux partenaires sociaux : la caisse d'allocations familiales (CAF), la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la maison de l'emploi et de la formation (MEF) et la caisse d'assurance et de retraite au travail (CARSAT), et permet l'accompagnement des usagers dans l'utilisation de services en ligne ou de démarches administratives au premier niveau. La communauté d'agglomération s'est rapprochée des partenaires des MSAP pour réfléchir à la création d'un réseau des MSAP permettant de mailler son territoire et répondre à son objectif du maintien d'un accueil de proximité sur son territoire s'appuyant sur les différents pôles de proximité.

2 • L'opération HQE du centre socio-culturel de Saint-Pierre-Eglise

Le centre socio-culturel de Saint-Pierre-Eglise a été construit selon la démarche haute qualité environnementale (HQE). Les cibles privilégiées sont les suivantes.

Cible n°2 → Choix intégrés des produits, systèmes et procédés de construction : L'emploi du bois a été maximisé dans le projet. Ce matériau répond favorablement aux objectifs HQE, il est peu énergivore à construire, à entretenir, peu polluant, à faibles nuisances et recyclable en fin de vie. Les murs extérieurs sont constitués de murs à ossature bois. Le bardage est en bois Red Cedar à claire-voie sans traitement en vêtur de façade. Il est employé dans la salle polyvalente un parement en bois Laudeschar et un parquet bois,



Cible n°4 → Gestion de l'énergie : Le chauffage du bâtiment se fera par plancher chauffant basse température assuré par une pompe à chaleur sur sondes verticales de géothermie, contribuant à la production d'énergie renouvelable et à la maîtrise de la demande de l'énergie.

Cible n°4 & Cible n°13 → Gestion de l'énergie & Qualité sanitaire de l'air : La ventilation double flux assurera la ventilation générale et permanente du bâtiment en récupérant la chaleur de l'air extrait pour préchauffer l'air entrant et soufflé. Cette ventilation en filtrant l'air contribuera au maintien de la qualité de l'air intérieur.

Cible n°5 → Gestion de l'eau : La toiture de 900 m² sera végétalisée. Elle assurera le traitement des eaux pluviales à la parcelle par la régulation des débits hydriques. La toiture végétalisée participera à la production d'oxygène, à l'absorption des polluants atmosphériques et à la captation du gaz carbonique. Elle contribuera à diminuer l'effet îlot de chaleur en ville en réduisant la réverbération.

3 • Le Cotentin territoire 2030

Le 19 juillet 2017 la région de Normandie a présenté sa politique de développement durable "Normandie, région durable" déclinaison des objectifs des schémas et plans régionaux. La région propose le dispositif IDÉEs (initiative développement durable énergie environnement) pour soutenir financièrement les projets des collectivités et des acteurs du territoire dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et du développement durable.

L'IDÉE Stratégie "Territoire Durable 2030" est un appel à manifestation d'intérêt qui vise à la mise en place de territoire durable 2030 visant à s'inscrire dans l'Agenda 2030 pour le développement durable de la France. Agenda qui reprend les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'ONU.

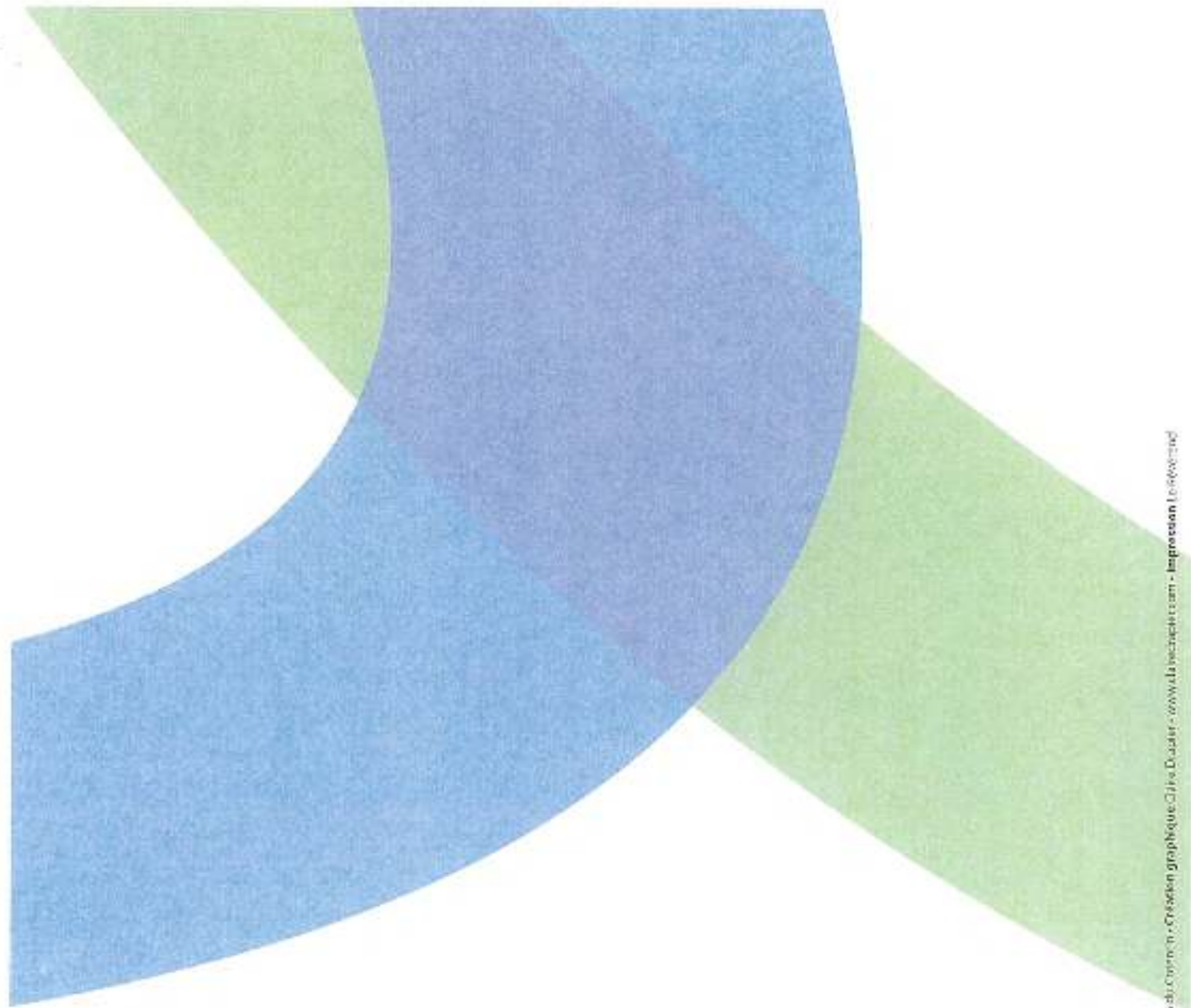
La communauté d'agglomération Le Cotentin a déposé sa candidature à cet appel. La région se prononcera en 2018.

4 • Les rapports pour évaluer et communiquer

Pour évaluer et communiquer en toute transparence sur l'activité des services gérés en régie ou en délégation de service public, voici 2 rapports consultables sur demande :

- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

- rapport annuel du délégataire de transport public.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RÉTROUVEZ-NOUS SUR TWITTER @LECOTENTIN